



Nombre de  
Conseillers :

En exercice: 33  
Présents 28  
Pouvoirs : 3  
Votants : 31

Publiée le : 19 OCT. 2016

Visée par la Sous-Préfecture  
le : 19 OCT. 2016

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIDAUBAN

*L'an deux mille seize*

le : 18 octobre à 18H30

Le Conseil Municipal, de la Commune de Vidauban

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la Présidence de **M. Claude PIANETTI, Maire.**

**PRESENTS:** M. : PIANETTI Claude : le Maire

M. PESCE Thierry - Mme GUELLATI Malika - M. BOTTAÏ Christophe -  
Mme PELASSY Michèle - M. GUELLATI Tayeb - Mme NAVARRO  
Monique - M. ROUX Régis - Mme LOISEL Maryse - M. ALRIC Max :  
**Adjoint,**

MM. : DEFFENT Jean-Claude - GODMER Christian - GOUTTEBELLE  
Robert - Mmes : KIRSCH Carla - LE SAINT Marie-Madeleine - JOURDAIN  
Jeanne - M. PAULET Jean Pierre - Mmes : DELMAS Bernadette - FLAUS  
Valérie - ROUDOT Caroline - BROCHARD Cécile - MM. :  
GIORDANENGO Fabien - TAVARES José - Mme GUEMARD Audrey -  
MM. : BENABIDI Karim - RUDNIK Thierry - GOMEZ Fabrice - GIRARD  
Dominique : **Conseillers Municipaux.**

**POUVOIRS** : M. HUBERT Rudy à M. PESCE Thierry  
Mme ESTEBAN Guylaine à Mme NAVARRO Monique  
Mme GIROD Céline à M. RUDNIK Thierry

**ABSENTS** : Mme PREVOST Muriel - M. MAGAGNOSC Raphaël

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M GUELLATI Tayeb

**Objet :**  
n°73/16

**APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE DE L'EAU POTABLE**

**Monsieur DEFFENT Jean-Claude, rapporteur, rappelle au Conseil Municipal** que le règlement de service est obligatoire en application de l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ; il est le seul document opposable aux usagers et est donc, de ce fait, indispensable.

Les réglementations et usages ayant évolué, il convient aujourd'hui d'actualiser ce document.

Il demande au Conseil Municipal :

- ✓ **d'approuver** le règlement du service de l'eau potable,
- ✓ **de décider** que ce règlement sera téléchargeable sur le site internet de la Commune après visa des services préfectoraux.

.../...

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-218301489-20161018-73-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2016

Publication : 19/10/2016